



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 900, RUE DE LA SEIGNEURIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **7 novembre 2018 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment principal est non conforme. La marge latérale du bâtiment principal sera de 3,56 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de cinq (5) mètres dans un projet d'opération d'ensemble.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 5 146 967 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 900, rue de la Seigneurie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-NEUVIÈME jour du mois
d'OCTOBRE deux mille dix-huit.**

Directeur général et secrétaire-trésorier

M^e Richard B. Morasse, MBA